Votre Assurance Prévoyance

Votre n° d'adhésion : 015000112 Votre identifiant personnel : 19MM7242 **SWISSLIFE**SERVICE CLIENTS

CS 50003

59897 LILLE CEDEX 9 Tél: 0 825 317 317 (0,18 € /mn) www.swisslife.fr SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre



В4

MADAME CARINE JOSEPH 16 AVENUE HENRI IV 92190 MEUDON

Votre courtier

ELICHABE ET BOISSEAU AUDIT & CIE 0044789 GROUPE SOFRACO 32 RUE FAIDHERBE 75011 PARIS

Fax:

Tél: 06 88 69 38 15

Email: laurent.boisseau@outlook.com

nº Orias: 07003303

Certificat d'adhésion SwissLife Prévoyance Indépendants

PARIS, le 16 Mars 2017

Chère Madame,

Conformément à vos souhaits, nous avons le plaisir de vous adresser votre certificat d'adhésion au plan SwissLife Prévoyance Indépendants.

Votre contrat est régi par le Code des assurances et se compose de deux parties.

D'une part le certificat d'adhésion, adapté à votre propre situation et qui :

- atteste de votre adhésion au contrat,
- récapitule les garanties que vous avez choisies.

D'autre part, la Notice d'Information, qui expose les droits et obligations des parties.

La présente adhésion, selon les garanties proposées, répondent aux conditions de déductibilité fiscale prévue par la loi Madelin N°94126 du 11 Février 1994.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez, et vous remercions de bien vouloir nous **retourner** l'exemplaire Compagnie du certificat d'adhésion dûment régularisé. Pour tout renseignement complémentaire concernant vos garanties, vous pouvez consulter votre assureur, dont les coordonnées figurent ci-dessus.

Vous trouverez auprès de lui la compétence et la discrétion pour aborder ces questions. Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, nos salutations distinguées.

&m

Pierre FRANCOIS Directeur Général

Votre n° d'adhésion : 015000112 Votre identifiant personnel : 19MM7242 **SWISSLIFE**SERVICE CLIENTS

CS 50003

59897 LILLE CEDEX 9 Tél : 0 825 317 317 (0,18 € /mn) www.swisslife.fr SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre



В4

SwissLife Prévoyance Indépendants Certificat d'adhésion

Protégez votre famille en cas de décès et garantissez le maintien de vos ressources en cas d'arrêt de travail

Intermédiaire

ELICHABE ET BOISSEAU AUDIT & CIE

tel.: 06 88 69 38 15.

Email: laurent.boisseau@outlook.com

n° Orias: 07003303

Echéance anniversaire : 10 / 03

Date de conclusion : 16/03/2017

Date d'effet : 10/03/2017

Souscripteur

ASSOCIATION AGIS
ASSOCIATION LOI 1901

7 RUE BELGRAND

92300 LEVALLOIS PERRET

Adhérent

MADAME CARINE JOSEPH

16 AVENUE HENRI IV

92190 MEUDON

Personne(s) Assurée(s)

MME CARINE JOSEPH

Date de naissance : 26/04/1979

Profession: conseiller-consultant (commercial, conjugal, financier, littéraire)

Statut Gérant Majoritaire Article 62

Votre n° d'adhésion : 015000112 Votre identifiant personnel : 19MM7242 **SWISSLIFE**SERVICE CLIENTS

CS 50003

59897 LILLE CEDEX 9 Tel: 0 825 317 317 (0,18 € /mn) www.swisslife.fr SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre



SwissLife Prévoyance Indépendants vous garantit au titre du contrat 3011

Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT)

Versement des indemnités, jusqu'à la consolidation de l'état d'invalidité et au plus tard, jusqu'au :

à compter du :

. en cas d'accident

. en cas d'hospitalisation

. en cas de maladie

Montant mensuel de l'indemnité :

1095ème jour d'I.T.T

1er jour 4ème jour

31ème jour

5018,00€

Mi-temps pour raisons médicales :

Versement de la moitié des Indemnités Journaliéres,

définies dans la Notice d'Information

Invalidité Permanente

DSI - 09/2000 LBCA00

Montant de la rente mensuelle en cas d'invalidité permanente totale : La rente est appliquée en fonction d'un barème : 5000,00 € Croisé

Fin des garanties de maintien de revenus et des prestations : dès la liquidation d'une pension de retraite à l'assuré et au plus tard le 10/03/2047.

SwissLife Prévoyance Indépendants vous garantit au titre de ce même contrat

Assistance en cas d'Incapacité ou Invalidité:

Voir Convention d'assistance : Ref SWISS 2115

Cette garantie cesse à la fin des garanties de maintien de revenus.

Votre n° d'adhésion : 015000112 Votre identifiant personnel : 19MM7242 **SWISSLIFE**SERVICE CLIENTS

CS 50003

59897 LILLE CEDEX 9 Tel: 0 825 317 317 (0,18 € /mn) www.swisslife.fr SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre



SwissLife Prévoyance Indépendants vous garantit au titre du contrat 3012

Capital décès

Montant du capital en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible

d'Autonomie de l'assuré : 200000,00 €

Capital décès par accident

Montant du capital supplémentaire en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible

d'Autonomie de l'assuré, si cet évènement est dû à un accident :

200000,00€

Capital supplémentaire en cas de décès simultané ou ultérieur du conjoint

Montant du capital supplémentaire versé aux enfants à charge de l'assuré, par parts égales entre eux, en cas de décès simultané ou ultérieur du conjoint :

200000,00€

Fin des garanties en capital: le 10/03/2047.

Sauf le Capital décès ou de PTIA qui cesse le 10/03/2055.

Clause bénéficiaire de l'assuré principal

Le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) par l'assuré principal pour les garanties en cas de décès est(sont): Le conjoint de l'assuré non séparé de corps ni divorcé, ou le partenaire auquel il est lié par un Pacte Civil de Solidarité, à défaut les enfants de l'assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales, à défaut les héritiers de l'assuré.

Votre Assurance Prévoyance

Votre n° d'adhésion : 015000112 Votre identifiant personnel : 19MM7242 **SWISSLIFE** SERVICE CLIENTS

CS 50003

59897 LILLE CEDEX 9 Tél : 0 825 317 317 (0,18 € /mn) www.swisslife.fr SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre



Autres dispositions concernant les garanties

L'assuré a signé et certifié exacte la déclaration d'Etat de Santé de la demande d'adhésion au présent contrat.

L'assuré déclare ne pas effectuer de déplacements supérieurs à 60 jours en dehors de l'Union Européenne, de la Suisse, de Monaco et d'Andorre.

L'assuré déclare ne pas avoir été assuré et ne pas avoir sollicité une assurance auprès d'un autre assureur pour les risques décès, incapacité, invalidité, ayant donné lieu à majoration, exclusion de garanties, résiliation ou refus.

L'assuré déclare ne pas être couvert par d'autres contrats garantissant des prestations en cas d'arrêt de travail (en dehors des garanties de placement et d'emprunt), qui cumulés, entraineraient des prestations supérieures au revenu professionnel hors dividendes.

Revalorisation des garanties

Votre cotisation, ainsi que vos garanties, sont indexées à chaque échéance anniversaire selon l'évolution du point AGIRC. Les rentes en cours de service sont revalorisées en fonction de l'évolution du point AGIRC, dans la limite des sommes disponibles dans le fonds de revalorisation créé à cet effet.

Garantie exonération

Pendant les périodes d'arrêt de travail ou d'invalidité totale garanties au présent certificat d'adhésion, l'adhérent est exonéré du paiement de l'intégralité de sa cotisation, au plus tôt après 90 jours d'indemnisation par l'assureur.

Cotisations

Evolution de votre cotisation

Les cotisations du présent contrat sont établies suivant l'âge de l'assuré(e) et évoluent à chaque échéance principale.

Pour les garanties décrites dans le présent certificat d'adhésion, à la date d'effet de l'adhésion,

Votre cotisation totale s'établit à 777,02 € TTC annuel dont,
la taxe d'assurance : 62,41 € TTC

La cotisation répondant aux conditions de déductibilité de la loi Madelin : 531,49 € TTC

Le droit d'entrée unique à l'A.G.I.S s'élève à 7,00 €.

Pour la période du 10/03/2017 au 09/04/2017, il sera prélevé une cotisation de 64,75 € TTC le 05/04/2017. A compter de avril 2017, il sera prélevé 64,75 € le 05 de chaque mois.

SwissLife Prévoyance Indépendants répond aux conditions de déductibilité fiscale prévue par la loi Madelin N°94126 du 11 Février 1994. Nous vous rappelons que pour bénéficier de ces dispositions, vous devez être à jour du paiement des cotisations au titre des régimes légaux obligatoires de Sécurité Sociale et pouvoir le justifier, notamment, à la souscription et une fois par an, à l'échéance anniversaire de votre contrat.

Ce contrat est soumis à la Notice d'Information-modèle 5922I, dont l'adhérent reconnait avoir reçu un exemplaire et en avoir pris connaissance.

Votre Assurance Prévoyance

Votre n° d'adhésion : 015000112 Votre identifiant personnel : 19MM7242 **SWISSLIFE** SERVICE CLIENTS

CS 50003

59897 LILLE CEDEX 9 Tel: 0 825 317 317 (0,18 € /mn) www.swisslife.fr SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre



L'adhésion est conclue pour une durée annuelle. A l'expiration de chaque période annuelle, elle est reconduite de plein droit d'année en année sauf renonciation par vous ou par nous dans les formes et conditions prévues dans la Notice d'Information.

"Le proposant reconnaît savoir que toute réticence, omission, déclaration inexacte ou intentionnellement fausse de sa part pourra entraîner les sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances ".

Fait en 3 exemplaires à PARIS, le 16/03/2017

L'adhérent

L'assuré (si différent de l'adhérent)

Swisslife Prévoyance et Santé

XM

Pierre FRANCOIS Directeur Général

Votre Assurance Prévoyance

Votre n° d'adhésion : 015000112 Votre identifiant personnel : 19MM7242 **SWISSLIFE**SERVICE CLIENTS

CS 50003

59897 LILLE CEDEX 9 Tél: 0 825 317 317 (0,18 € /mn) www.swisslife.fr SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre



В4

MADAME CARINE JOSEPH 16 AVENUE HENRI IV 92190 MEUDON

Votre courtier

ELICHABE ET BOISSEAU AUDIT & CIE 0044789 GROUPE SOFRACO 32 RUE FAIDHERBE 75011 PARIS

Fax:

Tél: 06 88 69 38 15

Email: laurent.boisseau@outlook.com

n° Orias: 07003303

Certificat d'adhésion SwissLife Prévoyance Indépendants

PARIS, le 16 Mars 2017

Chère Madame,

Conformément à vos souhaits, nous avons le plaisir de vous adresser votre certificat d'adhésion au plan SwissLife Prévoyance Indépendants.

Votre contrat est régi par le Code des assurances et se compose de deux parties.

D'une part le certificat d'adhésion, adapté à votre propre situation et qui :

- atteste de votre adhésion au contrat,
- récapitule les garanties que vous avez choisies.

D'autre part, la Notice d'Information, qui expose les droits et obligations des parties.

La présente adhésion, selon les garanties proposées, répondent aux conditions de déductibilité fiscale prévue par la loi Madelin N°94126 du 11 Février 1994.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez, et vous remercions de bien vouloir nous **retourner** l'exemplaire Compagnie du certificat d'adhésion dûment régularisé. Pour tout renseignement complémentaire concernant vos garanties, vous pouvez consulter votre assureur, dont les coordonnées figurent ci-dessus.

Vous trouverez auprès de lui la compétence et la discrétion pour aborder ces questions. Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, nos salutations distinguées.

&m

Pierre FRANCOIS Directeur Général

Votre n° d'adhésion : 015000112 Votre identifiant personnel : 19MM7242 **SWISSLIFE**SERVICE CLIENTS

CS 50003

59897 LILLE CEDEX 9 Tél: 0 825 317 317 (0,18 € /mn) www.swisslife.fr SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre



В4

SwissLife Prévoyance Indépendants Certificat d'adhésion

Protégez votre famille en cas de décès et garantissez le maintien de vos ressources en cas d'arrêt de travail

Intermédiaire

ELICHABE ET BOISSEAU AUDIT & CIE

tel.: 06 88 69 38 15.

Email: laurent.boisseau@outlook.com

n° Orias: 07003303

Echéance anniversaire: 10 / 03

Date de conclusion: 16/03/2017

Date d'effet : 10/03/2017

Souscripteur

ASSOCIATION AGIS
ASSOCIATION LOI 1901

7 RUE BELGRAND

92300 LEVALLOIS PERRET

Adhérent

MADAME CARINE JOSEPH

16 AVENUE HENRI IV

92190 MEUDON

Personne(s) Assurée(s)

MME CARINE JOSEPH

Date de naissance : 26/04/1979

Profession: conseiller-consultant (commercial, conjugal, financier, littéraire)

Statut Gérant Majoritaire Article 62

Votre n° d'adhésion : 015000112 Votre identifiant personnel : 19MM7242 **SWISSLIFE**SERVICE CLIENTS

CS 50003

59897 LILLE CEDEX 9 Tel: 0 825 317 317 (0,18 € /mn) www.swisslife.fr SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre



SwissLife Prévoyance Indépendants vous garantit au titre du contrat 3011

Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT)

Versement des indemnités, jusqu'à la consolidation de l'état d'invalidité et au plus tard, jusqu'au :

à compter du :

. en cas d'accident

. en cas d'hospitalisation

. en cas de maladie

Montant mensuel de l'indemnité :

1095ème jour d'I.T.T

1er jour 4ème jour

31ème jour

5018,00€

Mi-temps pour raisons médicales :

Versement de la moitié des Indemnités Journaliéres,

définies dans la Notice d'Information

Invalidité Permanente

DSI - 09/2000 LBCA00

Montant de la rente mensuelle en cas d'invalidité permanente totale : La rente est appliquée en fonction d'un barème : 5000,00 € Croisé

Fin des garanties de maintien de revenus et des prestations : dès la liquidation d'une pension de retraite à l'assuré et au plus tard le 10/03/2047.

SwissLife Prévoyance Indépendants vous garantit au titre de ce même contrat

Assistance en cas d'Incapacité ou Invalidité:

Voir Convention d'assistance : Ref SWISS 2115

Cette garantie cesse à la fin des garanties de maintien de revenus.

Votre n° d'adhésion : 015000112 Votre identifiant personnel : 19MM7242 **SWISSLIFE**SERVICE CLIENTS

CS 50003

59897 LILLE CEDEX 9 Tél: 0 825 317 317 (0,18 € /mn) www.swisslife.fr SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre



SwissLife Prévoyance Indépendants vous garantit au titre du contrat 3012

Capital décès

Montant du capital en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible

d'Autonomie de l'assuré :

200000,00€

Capital décès par accident

Montant du capital supplémentaire en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible

d'Autonomie de l'assuré, si cet évènement est dû à un accident :

200000,00€

Capital supplémentaire en cas de décès simultané ou ultérieur du conjoint

Montant du capital supplémentaire versé aux enfants à charge de l'assuré, par parts égales entre eux, en cas de décès simultané ou ultérieur du conjoint :

200000,00 €

Fin des garanties en capital: le 10/03/2047.

Sauf le Capital décès ou de PTIA qui cesse le 10/03/2055.

Clause bénéficiaire de l'assuré principal

Le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) par l'assuré principal pour les garanties en cas de décès est(sont): Le conjoint de l'assuré non séparé de corps ni divorcé, ou le partenaire auquel il est lié par un Pacte Civil de Solidarité, à défaut les enfants de l'assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales, à défaut les héritiers de l'assuré.

Votre Assurance Prévoyance

Votre n° d'adhésion : 015000112 Votre identifiant personnel : 19MM7242 **SWISSLIFE**SERVICE CLIENTS

CS 50003

59897 LILLE CEDEX 9 Tél: 0 825 317 317 (0,18 € /mn) www.swisslife.fr SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre



Autres dispositions concernant les garanties

L'assuré a signé et certifié exacte la déclaration d'Etat de Santé de la demande d'adhésion au présent contrat.

L'assuré déclare ne pas effectuer de déplacements supérieurs à 60 jours en dehors de l'Union Européenne, de la Suisse, de Monaco et d'Andorre.

L'assuré déclare ne pas avoir été assuré et ne pas avoir sollicité une assurance auprès d'un autre assureur pour les risques décès, incapacité, invalidité, ayant donné lieu à majoration, exclusion de garanties, résiliation ou refus.

L'assuré déclare ne pas être couvert par d'autres contrats garantissant des prestations en cas d'arrêt de travail (en dehors des garanties de placement et d'emprunt), qui cumulés, entraineraient des prestations supérieures au revenu professionnel hors dividendes.

Revalorisation des garanties

Votre cotisation, ainsi que vos garanties, sont indexées à chaque échéance anniversaire selon l'évolution du point AGIRC. Les rentes en cours de service sont revalorisées en fonction de l'évolution du point AGIRC, dans la limite des sommes disponibles dans le fonds de revalorisation créé à cet effet.

Garantie exonération

Pendant les périodes d'arrêt de travail ou d'invalidité totale garanties au présent certificat d'adhésion, l'adhérent est exonéré du paiement de l'intégralité de sa cotisation, au plus tôt après 90 jours d'indemnisation par l'assureur.

Cotisations

Evolution de votre cotisation

Les cotisations du présent contrat sont établies suivant l'âge de l'assuré(e) et évoluent à chaque échéance principale.

Pour les garanties décrites dans le présent certificat d'adhésion, à la date d'effet de l'adhésion,

Votre cotisation totale s'établit à 777,02 € TTC annuel dont,

la taxe d'assurance : 62,41 € TTC La cotisation répondant aux conditions de déductibilité de la loi Madelin : 531,49 € TTC

Le droit d'entrée unique à l'A.G.I.S s'élève à 7,00 €.

Pour la période du 10/03/2017 au 09/04/2017, il sera prélevé une cotisation de 64,75 € TTC le 05/04/2017. A compter de avril 2017, il sera prélevé 64,75 € le 05 de chaque mois.

SwissLife Prévoyance Indépendants répond aux conditions de déductibilité fiscale prévue par la loi Madelin N°94126 du 11 Février 1994. Nous vous rappelons que pour bénéficier de ces dispositions, vous devez être à jour du paiement des cotisations au titre des régimes légaux obligatoires de Sécurité Sociale et pouvoir le justifier, notamment, à la souscription et une fois par an, à l'échéance anniversaire de votre contrat.

Ce contrat est soumis à la Notice d'Information-modèle 5922I, dont l'adhérent reconnait avoir reçu un exemplaire et en avoir pris connaissance.

Votre Assurance Prévoyance

Votre n° d'adhésion : 015000112 Votre identifiant personnel : 19MM7242 **SWISSLIFE**SERVICE CLIENTS

CS 50003

59897 LILLE CEDEX 9 Tel: 0 825 317 317 (0,18 € /mn) www.swisslife.fr SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre



L'adhésion est conclue pour une durée annuelle. A l'expiration de chaque période annuelle, elle est reconduite de plein droit d'année en année sauf renonciation par vous ou par nous dans les formes et conditions prévues dans la Notice d'Information.

"Le proposant reconnaît savoir que toute réticence, omission, déclaration inexacte ou intentionnellement fausse de sa part pourra entraîner les sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances ".

Fait en 3 exemplaires à PARIS, le 16/03/2017

L'adhérent

L'assuré (si différent de l'adhérent)

Swisslife Prévoyance et Santé

Pierre FRANCOIS

Directeur Général

Votre Assurance Prévoyance

Votre n° d'adhésion : 015000112 Votre identifiant personnel : 19MM7242 **SWISSLIFE** SERVICE CLIENTS

CS 50003

59897 LILLE CEDEX 9 Tél: 0 825 317 317 (0,18 € /mn) www.swisslife.fr SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre



В4

MADAME CARINE JOSEPH 16 AVENUE HENRI IV 92190 MEUDON

Votre courtier

ELICHABE ET BOISSEAU AUDIT & CIE 0044789 GROUPE SOFRACO 32 RUE FAIDHERBE 75011 PARIS

Fax:

Tél: 06 88 69 38 15

Email: laurent.boisseau@outlook.com

n° Orias: 07003303

Certificat d'adhésion SwissLife Prévoyance Indépendants

PARIS, le 16 Mars 2017

Chère Madame,

Conformément à vos souhaits, nous avons le plaisir de vous adresser votre certificat d'adhésion au plan SwissLife Prévoyance Indépendants.

Votre contrat est régi par le Code des assurances et se compose de deux parties.

D'une part le certificat d'adhésion, adapté à votre propre situation et qui :

- atteste de votre adhésion au contrat,
- récapitule les garanties que vous avez choisies.

D'autre part, la Notice d'Information, qui expose les droits et obligations des parties.

La présente adhésion, selon les garanties proposées, répondent aux conditions de déductibilité fiscale prévue par la loi Madelin N°94126 du 11 Février 1994.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez, et vous remercions de bien vouloir nous **retourner** l'exemplaire Compagnie du certificat d'adhésion dûment régularisé. Pour tout renseignement complémentaire concernant vos garanties, vous pouvez consulter votre assureur, dont les coordonnées figurent ci-dessus.

Vous trouverez auprès de lui la compétence et la discrétion pour aborder ces questions. Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, nos salutations distinguées.

&m

Pierre FRANCOIS Directeur Général

Votre n° d'adhésion : 015000112 Votre identifiant personnel : 19MM7242 **SWISSLIFE**SERVICE CLIENTS

CS 50003

59897 LILLE CEDEX 9 Tél : 0 825 317 317 (0,18 € /mn) www.swisslife.fr SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre



В4

SwissLife Prévoyance Indépendants Certificat d'adhésion

Protégez votre famille en cas de décès et garantissez le maintien de vos ressources en cas d'arrêt de travail

Intermédiaire

ELICHABE ET BOISSEAU AUDIT & CIE

tel.: 06 88 69 38 15.

Email: laurent.boisseau@outlook.com

n° Orias: 07003303

Echéance anniversaire : 10 / 03

Date de conclusion : 16/03/2017

Date d'effet : 10/03/2017

Souscripteur

ASSOCIATION AGIS
ASSOCIATION LOI 1901

7 RUE BELGRAND

92300 LEVALLOIS PERRET

Adhérent

MADAME CARINE JOSEPH

16 AVENUE HENRI IV

92190 MEUDON

Personne(s) Assurée(s)

MME CARINE JOSEPH

Date de naissance : 26/04/1979

Profession: conseiller-consultant (commercial, conjugal, financier, littéraire)

Statut Gérant Majoritaire Article 62

Votre n° d'adhésion : 015000112 Votre identifiant personnel : 19MM7242 **SWISSLIFE**SERVICE CLIENTS

CS 50003

59897 LILLE CEDEX 9 Tél: 0 825 317 317 (0,18 € /mn) www.swisslife.fr SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre



SwissLife Prévoyance Indépendants vous garantit au titre du contrat 3011

Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT)

Versement des indemnités, jusqu'à la consolidation de l'état d'invalidité et au plus tard, jusqu'au :

à compter du :

. en cas d'accident

. en cas d'hospitalisation

. en cas de maladie

Montant mensuel de l'indemnité :

1095ème jour d'I.T.T

1er jour

4ème jour 31ème jour

5018,00€

Mi-temps pour raisons médicales :

Versement de la moitié des Indemnités Journaliéres,

définies dans la Notice d'Information

Invalidité Permanente

DSI - 09/2000 LBCA00

Montant de la rente mensuelle en cas d'invalidité permanente totale : La rente est appliquée en fonction d'un barème : 5000,00 € Croisé

Fin des garanties de maintien de revenus et des prestations : dès la liquidation d'une pension de retraite à l'assuré et au plus tard le 10/03/2047.

SwissLife Prévoyance Indépendants vous garantit au titre de ce même contrat

Assistance en cas d'Incapacité ou Invalidité:

Voir Convention d'assistance : Ref SWISS 2115

Cette garantie cesse à la fin des garanties de maintien de revenus.

Votre n° d'adhésion : 015000112 Votre identifiant personnel : 19MM7242 **SWISSLIFE**SERVICE CLIENTS

CS 50003

59897 LILLE CEDEX 9 Tel: 0 825 317 317 (0,18 € /mn) www.swisslife.fr SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre



SwissLife Prévoyance Indépendants vous garantit au titre du contrat 3012

Capital décès

Montant du capital en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible

d'Autonomie de l'assuré :

200000,00€

Capital décès par accident

Montant du capital supplémentaire en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible

d'Autonomie de l'assuré, si cet évènement est dû à un accident :

200000,00€

Capital supplémentaire en cas de décès simultané ou ultérieur du conjoint

Montant du capital supplémentaire versé aux enfants à charge de l'assuré, par parts égales entre eux, en cas de décès simultané ou ultérieur du conjoint :

200000,00 €

Fin des garanties en capital: le 10/03/2047.

Sauf le Capital décès ou de PTIA qui cesse le 10/03/2055.

Clause bénéficiaire de l'assuré principal

Le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) par l'assuré principal pour les garanties en cas de décès est(sont): Le conjoint de l'assuré non séparé de corps ni divorcé, ou le partenaire auquel il est lié par un Pacte Civil de Solidarité, à défaut les enfants de l'assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales, à défaut les héritiers de l'assuré.

Votre Assurance Prévoyance

Votre n° d'adhésion : 015000112 Votre identifiant personnel : 19MM7242 **SWISSLIFE** SERVICE CLIENTS

CS 50003

59897 LILLE CEDEX 9 Tél : 0 825 317 317 (0,18 € /mn) www.swisslife.fr SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre



Autres dispositions concernant les garanties

L'assuré a signé et certifié exacte la déclaration d'Etat de Santé de la demande d'adhésion au présent contrat.

L'assuré déclare ne pas effectuer de déplacements supérieurs à 60 jours en dehors de l'Union Européenne, de la Suisse, de Monaco et d'Andorre.

L'assuré déclare ne pas avoir été assuré et ne pas avoir sollicité une assurance auprès d'un autre assureur pour les risques décès, incapacité, invalidité, ayant donné lieu à majoration, exclusion de garanties, résiliation ou refus.

L'assuré déclare ne pas être couvert par d'autres contrats garantissant des prestations en cas d'arrêt de travail (en dehors des garanties de placement et d'emprunt), qui cumulés, entraineraient des prestations supérieures au revenu professionnel hors dividendes.

Revalorisation des garanties

Votre cotisation, ainsi que vos garanties, sont indexées à chaque échéance anniversaire selon l'évolution du point AGIRC. Les rentes en cours de service sont revalorisées en fonction de l'évolution du point AGIRC, dans la limite des sommes disponibles dans le fonds de revalorisation créé à cet effet.

Garantie exonération

Pendant les périodes d'arrêt de travail ou d'invalidité totale garanties au présent certificat d'adhésion, l'adhérent est exonéré du paiement de l'intégralité de sa cotisation, au plus tôt après 90 jours d'indemnisation par l'assureur.

Cotisations

Evolution de votre cotisation

Les cotisations du présent contrat sont établies suivant l'âge de l'assuré(e) et évoluent à chaque échéance principale.

Pour les garanties décrites dans le présent certificat d'adhésion, à la date d'effet de l'adhésion,

Votre cotisation totale s'établit à 777,02 € TTC annuel dont,

la taxe d'assurance : 62,41 € TTC

La cotisation répondant aux conditions de déductibilité de la loi Madelin : 531,49 € TTC

Le droit d'entrée unique à l'A.G.I.S s'élève à 7,00 €.

Pour la période du 10/03/2017 au 09/04/2017, il sera prélevé une cotisation de 64,75 € TTC le 05/04/2017. A compter de avril 2017, il sera prélevé 64,75 € le 05 de chaque mois.

SwissLife Prévoyance Indépendants répond aux conditions de déductibilité fiscale prévue par la loi Madelin N°94126 du 11 Février 1994. Nous vous rappelons que pour bénéficier de ces dispositions, vous devez être à jour du paiement des cotisations au titre des régimes légaux obligatoires de Sécurité Sociale et pouvoir le justifier, notamment, à la souscription et une fois par an, à l'échéance anniversaire de votre contrat.

Ce contrat est soumis à la Notice d'Information-modèle 5922I, dont l'adhérent reconnait avoir reçu un exemplaire et en avoir pris connaissance.

Votre Assurance Prévoyance

Votre n° d'adhésion : 015000112 Votre identifiant personnel : 19MM7242 **SWISSLIFE**SERVICE CLIENTS

CS 50003

59897 LILLE CEDEX 9 Tél : 0 825 317 317 (0,18 € /mn) www.swisslife.fr SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre



L'adhésion est conclue pour une durée annuelle. A l'expiration de chaque période annuelle, elle est reconduite de plein droit d'année en année sauf renonciation par vous ou par nous dans les formes et conditions prévues dans la Notice d'Information.

"Le proposant reconnaît savoir que toute réticence, omission, déclaration inexacte ou intentionnellement fausse de sa part pourra entraîner les sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances ".

Fait en 3 exemplaires à PARIS, le 16/03/2017

L'adhérent

L'assuré (si différent de l'adhérent) Swisslife Prévoyance et Santé

Pierre FRANCOIS Directeur Général